

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024**

Le neuf avril deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Rochetoirin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Christine FRACHON, Maire, suite à sa convocation du 04 avril 2024.

Présents : Marie-Christine FRACHON, Anne DELEZENNE, Alain DAVID, Renée BEAUGELIN, Mickaël OUDOT, Alexandre GAUTHIER, Jérôme NAMOURIC, Aude REMY, Fabrice VERSINI.

Excusés : Richard France, Laure DUMAZEL, Eloïse POLLAUD METRAL

Absentes : Raphaëlle ROSSI, Sophie FAVRE

Secrétaire de séance : Anne DELEZENNE.

Ordre du jour :

A- Approbation du compte-rendu du conseil municipal 06 mars 2024.

B- Délibérations

- 1- Affectation des résultats de l'exercice 2023 au Budget 2024
- 2- Budget primitif 2024
- 3- Taux des taxes communales 2024
- 4- Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables
- 5- Questions diverses

Une minute de silence est observée en mémoire de Joël Rondet, 1^{er} adjoint, décédé le 1^{er} avril.

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal du 06 mars 2024. Aucune remarque n'est formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

1- Affectation des résultats de l'exercice 2023 au budget 2024

Madame le maire rappelle que du compte administratif de l'exercice 2023 se dégagent un résultat de clôture positif en fonctionnement de 1 307 927,80 € et négatif en investissement pour un montant de - 174 452,03 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, affecte le résultat de clôture de l'exercice 2023 comme suit :

- 174 452,03 € au compte 001 « déficit d'investissement »
 - 1 133 474,80 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement
- et inscrit 174 453 € en recettes d'investissement en compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

2- Budget primitif 2024

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024 dont la balance générale s'établit comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 040 150	2 040 150
Investissement	1 436 100	1 436 100

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve le budget primitif 2024 présenté

3- Taux des taxes communales 2024

Madame le maire propose une augmentation de 2 % de l'ensemble des taux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition et fixe les taux d'imposition 2024 à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,04 %
- taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation) : 7,32 %

4- Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

Madame Renée Beaugelin, adjointe à l'urbanisme, rappelle son exposé de la réunion du conseil municipal du 03 mars, rend compte de la réunion de concertation organisée le 18 mars et présente la cartographie des ZAEnR qui découle des observations recueillies.

Elle rappelle que la loi du 10 mars 2023 dite loi APER demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, après concertation du public, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables et elles ne sont pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors et contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets. Elle précise également que pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables mentionnées sur la carte annexée à la présente décision.

6- Questions diverses

- Marie-Christine Frachon explique que la commune et le référent de lutte contre le frelon asiatique sont à la recherche de bénévoles pour aider au piégeage de ces nuisibles. Aude Rémy et Jérôme Namouric se portent volontaires.

- Elections européennes du dimanche 09 juin 2024 à noter dans les agendas pour la tenue du bureau de vote
- Fermeture de Comptoir de campagne, en liquidation judiciaire
- Aude Rémy fait remonter une demande concernant les mutuelles de village et un problème d'écoulement d'eaux pluviales sur la route de la Vuisset
- Prochaine réunion le 29 avril à 18h30

Fin de séance à 20h20

Marie-Christine FRACHON
Maire de Rochetoirin

Anne DELEZENNE
Secrétaire de séance